Autonomisation des femmes par le renforcement de leurs groupements, l’accès aux financements et la mise en œuvre d’activités sensibles au climat dans les régions de Dosso et Tahoua

Lignes directrices à l’intention des demandeurs

Référence : NER21005/AP/001

UBW : NER21005-10041

**annexe J : Présentation des AVEC**

L’approche « Associations Villageoises d’Epargne et Crédit « AVEC » a été développée au Niger dans les années 90 dans la Région de Maradi. Ces AVEC sont aussi connue au Niger sous le nom de Mata Masu Dubara (MMD) qui signifie « femmes ingénieuses » en Haoussa). Les AVEC sont installées, accompagnées sur la base des normes suivantes :

* **Taille : 15 – 30** membres, moyenne de **22 ;**
* **Membership** : Volontaire et auto-sélectionnée, liberté d’adhésion et de désistement ;
* **Fréquence de réunions** : Typiquement hebdomadaire. Réunion de crédit mensuelle ;
* **Présence aux réunions :** Obligatoire mais flexible ;
* Existence d’un **fonds de solidarité ou fonds social** ;
* **Gestion et leadership** : Comité de gestion composé de 5 individus, élus annuellement (Présidente, Secrétaire, Trésorière et 2 ‘’Compteurs’’) ;
* **Registre** : Carnets individuels et mémorisation du solde final ;
* Intervention de durée déterminée vers l’indépendance : **9-12 mois.**

L’approche AVEC permet de mobiliser l’épargne des membres de manière régulière jusqu’à ce qu’un montant suffisant permette à certains membres d’obtenir un crédit et de le rembourser à terme moyennant un intérêt. A la fin du cycle, les remboursements et intérêts permettent aux membres de récupérer leurs parts augmentées avec les intérêts perçus sur les crédits et les pénalités liées convenues entre les membres. Toutes les transactions sont effectuées pendant les réunions, en présence de tous les membres de l'AVEC, pour assurer la transparence et la responsabilité. L’AVEC est gérée par un Comité de Gestion composé en général de cinq personnes : un Président, un Secrétaire, un Trésorier et deux Compteurs. Le Comité de Gestion doit être élu au début de chaque cycle. Au minimum trois des cinq postes élus du Comité de Gestion doivent être occupés par des femmes. Les membres peuvent acheter entre 1 et 5 parts à chaque réunion. L’association fixe la valeur de la part à un niveau qui permet aux membres les plus pauvres d’acheter de façon fiable et régulière au moins une part à chaque réunion.

Le GF sera le maillon où pourront s’organiser les appuis pour le renforcement des capacités techniques et financières des membres bénéficiaires. Le GF sera le lieu d’expression des besoins individuels ou collectifs et des réponses à ces besoins.

Ci-dessous, sont repris les principales étapes et activités requises pour la mise en place et l’accompagnement des AVEC.

## Première étape AVEC

* **Préparation de l’équipe terrain :**

Dans un premier temps, les encadreurs seront formés sur les 6 modules AVEC*.*

* **Mise en place et accompagnement des AVEC**

La mise en place d’une AVEC passe habituellement par trois phases :

* ***Phase 1 ou phase de préparation*** :

Cette phase consiste à prendre les premiers contacts avec les élus locaux, l’administration, les communautés. Elle est aussi consacrée à organiser les réunions préliminaires avec les groupes susceptibles de constituer des AVEC. Cette phase dure entre une et deux semaines.

Pour cette phase, les Facilitatrices se focaliseront sur les villages d’intervention retenus par le PTCS – Volet Niger. Cela leur permettra de recenser les groupements existants par villages[[1]](#footnote-1). Lors des réunions préliminaires, la Facilitatrice expliquera les conditions pour qu’un groupement soit accompagner par le PTCS :

* Acceptation des membres Groupement féminin (GF) de mettre en œuvre de bonnes pratiques agroécologiques (ex : agroforesterie, méthodes d’agriculture de conservation, etc.) ou sociales (planification familiale).
* Être membre d’un GF pour accéder aux activités à Haute Intensité de Main d’œuvre (HIMO), telles que les activités de récupération des terres dégradées.
* Participation aux activités de mise en défens et de reboisement
* Etc

Tâches des experts AVEC pour la phase 1 :

Participer à une des trois (03) réunions par groupement organisées par chaque Encadreur. Orienter les Encadreurs sur les critères de formation de groupes.

Tâches des Encadreurs pour la phase 1 :

Première réunion : prise de contact avec les autorités du village, collecter les données sur les groupements existants et faire une présentation générale de l’approche AVEC.

Deuxième réunion : faire une présentation détaillée de la méthodologie AVEC, identification des personnes souhaitant constituer un groupe AVEC ou qui sont déjà dans un groupement. Faire le programme de la troisième réunion qui permettra de retenir un seul groupement à accompagner par village.

Troisième réunion : choix du groupement (01) à accompagner pour la première phase. Groupement s’engageant pour le respect des principes cités ci haut et d’autres critères qui seront définis par la communauté et qui permettront de choisir un seul (01) groupement.

Prise de contact avec le groupement et programmation de la formation et modalités pratiques : lieu, jour et heure préalables.

* ***Phase 2 ou phase de formation***:

Les groupes désireux d’être accompagnés et retenu lors de la troisième réunion de la phase préparatoire reçoivent une formation plus détaillée sur ce qu’est un AVEC, son fonctionnement et les modalités de sa mise en place. La formation se fait en 6 séances étalées sur 6 jours à 6 semaines selon la disponibilité du groupe. Elle aborde les points et thèmes suivants :

* Constitution de groupes, leaderships et élections
* Développement des fonds de l’Association
* Élaboration du règlement intérieur
* Élaboration et tenue des supports de gestion
* Procédures des réunions
* Réunions pour la constitution des premières épargnes et du crédit
* Libération et première distribution des dividendes et de l’épargne.

Tâches des experts pendant la formation :

Les experts ont pour rôles de superviser la tenue des séances de formation et d’apporter un coaching aux Encadreurs. Il assure la qualité de la formation. Il élaborer le rapport des séances de formation. Il participe à au moins une séance de formation par groupe de façon à identifier les points à surveiller pendant la phase de supervision et de façon à mieux coacher les Encadreurs.

Tâches des Encadreurs pendant la formation :

Les Encadreurs ont pour rôles d’apporter aux groupes des input sur les différents thèmes de formation, de faciliter leur appropriation par le groupe et d’aider les groupes à mobiliser les différents concepts pour sa constitution : élections, règlement intérieur, élaboration de procédures de réunions etc.

* ***Phase 3 ou phase de supervision***:

C’est la phase la plus longue. Dans la pratique, c’est la phase pendant laquelle les groupes AVEC mettent en œuvre leurs activités régulières d’épargne / crédit. C’est pendant cette phase que les groupes reçoivent un accompagnement rapproché d’une personne rôdée à la mise en place de AVEC.

La phase de supervision se divise en trois périodes : supervision intensive, supervision/développement, supervision/maturité. La supervision intensive s’étale sur 12 à 16 semaines, la supervision/développement dure 12 à 16 semaines, et la supervision/maturité dure 12 à 16 semaines.

* ***Supervision intensive (12 à 16 semaines) :***

Elle débute avec trois (03) visites dans la première semaine[[2]](#footnote-2) et se poursuit avec une (01) visite par semaine pendant deux (02) semaines qui suivent la formation. Puis intervient une (01) autre visite de formation[[3]](#footnote-3). Après la formation intervient une (01) visite de supervision qui sera aussi suivi d’une (01) autre visite de formation[[4]](#footnote-4). Apres cette formation suivront trois (03) autres visites hebdomadaires [[5]](#footnote-5)de supervision.

Tâche des Encadreurs pendant la supervision intensive

En plus des différentes formations[[6]](#footnote-6), pendant la phase de supervision intensive, les Encadreurs participent activement aux réunions de façon à aider les membres du Comité de gestion à s’approprier les procédures et à bien tenir les documents de gestion. Ils ont aussi comme rôle d’aider les groupes à trouver les réponses aux difficultés éventuelles rencontrées.

Les fréquences de rencontre seront hebdomadaires pour mieux encadrer les groupes. Au total il y aura onze (11) rencontres dont cinq (05) de formation.

En fin de phase intensive, les Encadreurs organiseront une évaluation du groupe dans sa maîtrise des outils mis en place et dans leur capacité à conduire la phase suivante.

Les groupes qui ne sont pas aptes à passer à la phase suivante, leur phase intensive sera prolongée de quatre semaines avec une (01) visite chaque deux (02) semaines.

Chaque Facilitatrice ne doit pas avoir plus de deux (02) GF qui ne sont pas aptes à passer à la phase suivante.

Taches des Experts AVEC pendant la supervision intensive

Les Experts AVEC appuient et contrôlent l’accompagnement fait par les Encadreurs. Il participe à deux (02) visites de supervision par groupement pendant cette phase. Il participe aussi à la première visite de supervision des groupes dont leur phase a été prolongée. Cela lui permettra de jauger le niveau du GF et donner des directives aux Encadreurs pour leur accompagnement.

* **Phase de supervision/développement (durée 12 à 16 semaines)** :

Trois (03) à quatre (04) visites sont organisées. Les visites sont mensuelles.

Tâches des Encadreurs pendant la phase de supervision/développement

Pendant cette phase, les Encadreurs ont un rôle moins actif : les réunions sont conduites par le groupe et l’animateur répond aux éventuelles sollicitations et questions des membres. Certains questions /sollicitations nécessiteront de revenir sur la formation, les éléments du règlement intérieur etc.

S’il y a un problème, il sera nécessaire d’examiner la situation de manière approfondie et de discuter avec les participants pour décider la meilleure façon de procéder à la résolution du problème. Même en l’absence de problèmes apparents ou de sollicitations publiques, la Facilitatrice se doit de poser quelques questions au groupe afin d’identifier les éventuels problèmes.

En fin de la phase de supervision/développement, les Encadreurs organiseront une évaluation du groupe dans sa maîtrise des outils mis en place et dans leur capacité à conduire la phase suivante.

Les groupes qui ne sont pas aptes à passer à la phase suivante, leur phase de supervision/développement sera prolongée de quatre semaines avec une (01) visite.

Chaque Encadreur ne doit pas avoir plus d’un (01) GF qui n’est pas apte à passer à la phase suivante.

Tâches des Experts AVEC pendant la phase de supervision/développement

Idem que pour la phase de supervision intensive.

Les Experts AVEC appuient et contrôlent l’accompagnement fait par la Facilitatrice. Ils participent à deux (02) visites de supervision par groupement pendant cette phase. Il donne des directives aux encadreurs pour préparer les GF à la phase suivante.

*Temps de mobilisation de l’Expert pendant la phase de supervision/développement : 01 jour par Encadreur soit au total 25 jours.*

* ***Phase de maturité (durée : 12 à 16 semaines)*** :

3 visites de l’Encadreur quel que soit la fréquence. Idéalement une (01) visites chaque deux (02) mois. La dernière visite correspondra à la formation 6.

Tâches des Encadreurs pendant la phase de supervision maturité

Le rôle des Encadreurs pendant cette phase est le même que pendant la phase de supervision/développement à une fréquence moindre.

Tâches des Experts AVEC pendant la phase de supervision maturité

Rôles de l’Expert : idem que dans la phase de supervision développement.

* **Atelier bilan**

Au terme de la phase de maturité, les résultats atteints par les deux cent (200) GF et les leçons à retenir pour la poursuite des activités seront présentés à toutes l’équipe du PTCS à l’occasion d’un atelier bilan.

## Deuxième étape AVEC (années 2 et 3)

Tâches des Experts AVEC pendant la deuxième étape

Pendant la première année de cette étape, l’Expert fera un suivi mensuel des Encadreurs et des GF. A la seconde année, il fait le suivi chaque deux mois.

L’Expert AVEC appuie et contrôle l’accompagnement fait par les Encadreurs. Il assure les formations thématiques [[7]](#footnote-7)des GF et des réseaux de GF. L’Expert assure la mise en relation avec les IMFs/Banques et les appuie dans le dimensionnement de leur de refinancement. Il assure aussi la formation des GF sur les AGR sensibles au climat.

Tâches de l’Encadreur externe pendant la deuxième étape

Pendant cette étape, l’encadreur externe a un rôle moins actif dans la conduite du cycle : les réunions sont conduites par le groupe et l’encadreur répond aux éventuelles sollicitations et questions des membres. L’encadreur met l’accent plus sur la conduite des AGR et la recherche des financement (IMFs, Banque, Projets et Programmes, …). Au besoin il fait le rappel des différentes formations du premier cycle AVEC.

Pendant la première année de cette étape, l’encadreur fait un suivi mensuel des GF. A la seconde année, il fait le suivi chaque deux mois.

A la fin du deuxième cycle[[8]](#footnote-8), les GF peuvent être mis en réseaux si l’opportunité se présente. Les encadreurs vont accompagner la formation des réseaux sur le plaidoyer et la recherche des financements/partenariats, leurs mises en relation avec les IMFs, l’éducation financière et le dimensionnement du besoin de refinancement des AVEC, la formation des GF sur les AGR sensibles au climat.

1. Tontine classique, AVEC non fonctionnel, AVEC fonctionnel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Visites qui correspondent à la formation (formation 1, 2 et 3). [↑](#footnote-ref-2)
3. Formation 4. [↑](#footnote-ref-3)
4. Formation 5. [↑](#footnote-ref-4)
5. 7e, 9e et 12e semaine de la phase intensive. [↑](#footnote-ref-5)
6. Formations (1 à 5). [↑](#footnote-ref-6)
7. Il peut faire appel à des expertises externes pour ces formations. [↑](#footnote-ref-7)
8. Année 2 de mise en œuvre. [↑](#footnote-ref-8)